

**Séance du 29 Mars 2016****ORDRE DU JOUR**

- **BUDGET GENERAL : compte administratif 2015**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT : compte admin. 2015**
- **BUDGET GENERAL : approbation du compte de gestion 2015**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT : approbation du compte de gestion 2015**
- **BUDGET GENERAL : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**
- **RENEGOCIATION DU PRET 2003\_travaux de bâtiments & voirie**
- **RENEGOCIATION DU PRET 2007\_travaux de voirie**
- **RENEGOCIATION DU PRET 2006\_lotissement de la Durenque**
- **DEMANDE DE SUBVENTION à la CACM pour APC**
- **RESILIATION BAIL de location du bureau de poste**
- **MOTION relative au maintien de la trésorerie à Labruguière**
- **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM,

Adjoints présents : M<sup>r</sup> CASTANET, M<sup>me</sup> PIOVESAN, M<sup>r</sup> AZAM et M<sup>me</sup> CABANIS.

Conseillers présents : M<sup>mes</sup> BLANC, JULIEN, BONNET, EMILE-dit-BIGAS et DAUZATS, M<sup>rs</sup> HOULES, MICOULAUD, ALBERT, BRU, COLLET et ORTIN

Absents excusés : M<sup>r</sup> ESCOUBOU (procuration à M<sup>r</sup> AZAM), M<sup>mes</sup> BOUTIE et FOULQUIER

Après lecture des délibérations prises au cours du précédent Conseil Municipal en date du 15 Décembre 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de ce compte-rendu. Le Maire ouvre la séance. Les sujets à l'ordre du jour sont abordés.

**BUDGET GENERAL :  
compte administratif 2015**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget général et quitte la salle.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	942 794,08 €	479 175,81 €
RECETTES	1 127 451,19 €	495 837,01 €
RESULTATS	+ 184 657,11 €	16 661,20 €

Le 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>r</sup> Castanet prend la présidence et demande au Conseil Municipal de procéder au vote : le compte Administratif 2015 du budget général est approuvé à l'unanimité.

**BUDGET ASSAINISSEMENT :  
compte administratif 2015**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget assainissement et quitte la

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	43 254,32 €	34 212,06 €
RECETTES	53 339,63 €	78 433,67 €
RESULTATS	+ 10 085,31 €	+ 44 221,61 €

salle.  
Le 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>r</sup> Castanet prend la présidence et demande au Conseil Municipal de procéder au vote : le compte Administratif 2015 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

**BUDGET GENERAL :  
approbation du compte de gestion 2015**

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du budget général établi par la trésorerie générale du Tarn et déclaré conforme au compte administratif par le percepteur. Le compte de gestion 2015 du budget général est approuvé à l'unanimité.

**BUDGET ASSAINISSEMENT :  
approbation du compte de gestion 2015**

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du budget assainissement établi par la trésorerie générale du Tarn et déclaré conforme au compte administratif par le percepteur. Le compte de gestion 2015 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

**BUDGET GENERAL :  
affectation du résultat de fonctionnement**

Le résultat d'exécution du budget général présente un excédent d'investissement de **16 661,20 €** et un excédent de fonctionnement de **184 657,11 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **INVESTISSEMENT**: Excédent antérieur reporté **16 661,20 €**
- **FONCTIONNEMENT** : Excédent capitalisé **184 657,11 €**

**BUDGET ASSAINISSEMENT :  
affectation du résultat d'exploitation**

Le résultat d'exécution du budget assainissement présente un excédent d'investissement de **44 221,61 €** et un excédent d'exploitation de **10 085,31 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **INVESTISSEMENT**: Excédent antérieur reporté **44 221,61 €**
- **EXPLOITATION** : Excédent capitalisé **7 085,31 €**  
Excédent antérieur reporté **3 000 €**

### RENEGOCIATION DU PRET DE 2003 : travaux de bâtiments & voirie

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Banque Populaire Occitane pour la renégociation du prêt n° 7153985 concernant les travaux de bâtiments et voirie effectués en 2003.

- Taux actuel : 4,45 %                    **Nouveau taux : 3,30 %**
- Condition : maintien du montant de l'échéance
- Durée actuelle : 30 trimestres
- Durée après avenant : **29 trimestres**
- Frais avenant : 400 € (**en renégociation à la baisse**)
- Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Au vu de l'économie réalisée (**9470 €**), le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

### RENEGOCIATION DU PRET DE 2007 : travaux de voirie

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la BP Occitane pour la renégociation du prêt n° 07022926 concernant les travaux de voirie effectués en 2007.

- Taux actuel : 4,60 %                    **Nouveau taux : 3,00 %**
- Condition : maintien du montant de l'échéance
- Durée actuelle : 48 trimestres
- Durée après avenant : **44 trimestres**
- Frais avenant : 400 € (**en renégociation à la baisse**)
- Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Au vu de l'économie réalisée (**11 511,84 €**), le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

### RENEGOCIATION DU PRET DE 2006: travaux du lotissement de la Durenque

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la BP Occitane pour la renégociation du prêt n° 07612268 concernant les travaux effectués en 2006 dans le lotissement de la Durenque.

- Taux actuel : 3,60 %                    **Nouveau taux : 3,00 %**
- Echéance actuelle : 24 849,73 €
- Echéance après avenant : 24 043,83 €
- Durée inchangée
- Frais avenant : 400 € (**en renégociation à la baisse**)
- Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Au vu de l'économie réalisée (**805,90 €**), le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

### DEMANDE DE SUBVENTION à la CACM pour réaménagement APC

La transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale nécessite le réaménagement intégral du bâtiment.

Après consultation des entreprises le montant des travaux s'élève à 54 097 € HT.

Toutefois le montant des dépenses éligibles s'élève à 9 944,31 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté et sollicite le concours de la CACM

dans le cadre de la participation à la valorisation du patrimoine Axe III de la convention territoriale d'agglomération, soutien aux projets de valorisation des biens immobiliers bâtis propriétés des communes à hauteur de 40% plafonnée à 40 000 €

### RESILIATION DU BAIL DE LOCATION du bureau de poste

La commune loue à la Poste un immeuble situé au 2 Rue de la Poste comprenant un bureau d'une surface de 56,18 m<sup>2</sup> et un garage par bail commercial de 9 ans qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Suite à la transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale, il convient de procéder à la résiliation à l'amiable de ce bail à compter du 31/01/2016

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de résilier le bail commercial en suivant le protocole établi par la Poste.

### MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA TRESORERIE A LABRUGUIERE

M<sup>r</sup> le Maire propose au Conseil Municipal, l'examen d'une motion relative au maintien de la trésorerie de Labruguière.

Il rappelle que les services publics de proximité sont au cœur du Pacte Républicain et de la cohésion de notre société. Ils constituent l'un des piliers de la cohésion économique et sociale de notre territoire et sont garants de la continuité du service et de l'égalité de traitement des usagers.

L'annonce récente de la disparition de services publics, tel que la fermeture de la Trésorerie de Labruguière n'ont fait l'objet d'aucune concertation.

Le Conseil Municipal de Lagarrigue, réuni ce jour en séance publique tient à exprimer son plus vif mécontentement face à cette décision unilatérale envisagée.

Après en avoir délibéré (15 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- S'OPPOSE solennellement à la fermeture de la trésorerie de Labruguière, décidée sans aucune concertation préalable avec les élus locaux.

- EXIGE le respect des engagements pris conjointement avec les services de l'Etat et de la démarche participative afférente dans le cadre de la réalisation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui doit être soumis à l'approbation des acteurs concernés d'ici la fin d'année 2016.

- dans cette attente, DEMANDE le maintien de cette Trésorerie dans toutes ses activités.

- DEMANDE enfin au Gouvernement et au nouveau Ministre de l'aménagement du territoire d'engager un dialogue constructif sur le devenir et la pérennité des services publics sur notre territoire.

## INFORMATIONS

- **Effacement en façade par le SDET**

L'effacement du réseau électrique « rue du centre », initialement programmé en 2016, est retardé du fait de 2 propriétaires (sur 26 concernés) qui refusent l'effacement des réseaux sur leurs propriétés. L'alternative proposée par le SDET (Syndicat d'Énergie du Tarn) engendre un surcoût important pour la collectivité, non estimé à ce jour.

- **Nouveau sens de circulation**

Les riverains du centre-bourg se réjouissent du moindre passage de véhicules dans les rues du village : davantage de sécurité et moins de nuisances sonores.

- **Travaux de l'Agence Postale Communale**

Le chantier, suivi de près par Bernard Houlès, progresse en respectant les échéances fixées dans le calendrier prévisionnel. Le déménagement du guichet de la Mairie vers les nouveaux locaux est prévu fin avril ; quant à l'appartement il devrait être mis à la location courant juin.

- **Réhabilitation du Groupe Scolaire**

La maîtrise d'œuvre du chantier d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire vient de faire l'objet d'un appel public à la concurrence: 65 cabinets d'architecture ont retiré le dossier et 15 d'entre eux sont venus effectuer une visite des lieux.

- **Bibliothèque**

Les membres du CCAS ont rassemblé des livres, dont ceux de la Mairie, dans la salle du presbytère pour les proposer aux prêts tous les 1ers vendredis du mois entre 14h et 15h. Ce nouveau service offert aux administrés ne demande qu'à se développer grâce aux dons de livres et à l'implication de nouveaux bénévoles.

- **Travaux d'accessibilité**

En application de la loi "Handicap", tous les établissements recevant du public (ERP) se doivent d'être accessibles à toute personne en situation de handicap. L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) permet un échelonnement des travaux sur les 3 années à venir.